



<p><b>Secrétariat général</b>  <b>Service des ressources humaines</b>  <b>Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales</b>  <b>BCEP</b>  <b>78, rue de Varenne</b>  <b>75349 PARIS 07 SP</b>  <b>0149554955</b></p>	<p><b>Note de service</b>  <b>SG/SRH/SDDPRS/2021-125</b>    <b>18/02/2021</b></p>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 31/12/2021

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Concours externes et internes communs pour l'accès au corps des adjoints administratifs (2ème grade – adjoint administratif principal de 2ème classe) – Session 2021

#### Destinataires d'exécution

DRAAF- DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP  
 ADMINISTRATION CENTRALE  
 Etablissements d'enseignement technique agricole  
 Etablissements d'enseignement supérieur agricole  
 MTE  
 FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM - IFCE – IGN – ONF - INRAE

**Résumé :** Procédure d'inscription aux concours communs pour l'accès au corps des adjoints administratifs (session 2021).

Le corps des adjoints administratifs des administrations de l'État est classé dans la catégorie hiérarchique de niveau C.

Les adjoints administratifs (AA) sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Depuis 2017, le ministère chargé de l'agriculture offre des postes aux **concours externes et internes communs d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** pilotés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et mis en oeuvre par le ministère de l'éducation nationale :

- ces concours sont organisés par les rectorats d'académie (ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports) ;
- les candidats doivent classer les différents ministères et administrations par ordre de préférence lors de leur inscription ;
- les candidats sont affectés en fonction de leur rang de classement et de leurs vœux.

**L'attention des candidats est appelée sur le fait que les postes offerts par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sont implantés dans le ressort géographique de l'académie. Ceux des autres administrations sont implantés dans le ressort de la région administrative, voire de l'ensemble du territoire y compris en outre-mer.**

Pour la **session 2021**, les concours communs de recrutement permettent d'intégrer les corps suivants :

- adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **adjoints administratifs du ministère de l'agriculture et de la pêche ;**
- adjoints administratifs du ministère de la justice ;
- adjoints administratifs du ministère de la culture ;
- adjoints administratifs de la Caisse des dépôts et consignations ;
- adjoints administratifs du Conseil d'État et de la Cour nationale du droit d'asile ;
- adjoints administratifs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

**Les registres d'inscription aux concours organisés au titre de la session 2021 sont ouverts jusqu'au 16 mars 2021 à 17 heures, heure de Paris.**

**Le service d'inscription en ligne ainsi que les informations détaillées** relatives à ces concours sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/concours-d-adjoint-administratif-7349>

**N.B. :** pour l'Académie de Paris uniquement, la procédure d'inscription ayant été modifiée pour la session 2020, il est conseillé de s'inscrire via le site <http://ocean.siec.education.fr/inscrinetCNC/menu-ATOS.html>.

Une note d'information est également jointe en annexe à cette note.

Les épreuves écrites de ces concours auront lieu le **14 avril 2021**.

Le tableau ci-dessous liste, par voie de recrutement, les corps ouverts aux concours communs d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe :

<b>Académies</b>	<b>Externe</b>	<b>Interne</b>
Aix-Marseille	ADJAENES + AA JUSTICE + AA AGRICULTURE	
Amiens		
Besançon	ADJAENES <sup>1</sup>	ADJAENES
Bordeaux	ADJAENES + AA JUSTICE + AA CAISSE DES DEPOTS	
Caen		ADJAENES
Clermont-Ferrand	ADJAENES	
Corse		ADJAENES + AA JUSTICE
Créteil	ADJAENES	ADJAENES
Dijon	ADJAENES + AA JUSTICE	ADJAENES + AA JUSTICE
Grenoble	ADJAENES	ADJAENES
Guadeloupe		
Guyane		
Lille	ADJAENES + AA JUSTICE	ADJAENES + AA JUSTICE + AA AGRICULTURE
Limoges		
Lyon	ADJAENES + AA JUSTICE	ADJAENES + AA JUSTICE
Martinique	ADJAENES	
Montpellier		ADJAENES
Nancy-Metz	ADJAENES	ADJAENES
Nantes	ADJAENES + AA JUSTICE	ADJAENES + AA JUSTICE + AA AGRICULTURE
Nice	ADJAENES	ADJAENES
Orléans-Tours	ADJAENES + AA JUSTICE	ADJAENES + AA JUSTICE
Paris	ADJAENES + AA CULTURE + AA JUSTICE + AA CONSEIL D'ETAT + AA INSEE	ADJAENES + AA CULTURE + AA JUSTICE + AA INSEE + AA CONSEIL D'ETAT + AA AGRICULTURE
Poitiers		
Reims	ADJAENES	ADJAENES
Rennes	ADJAENES + AA JUSTICE	ADJAENES + AA JUSTICE
Réunion (La)		ADJAENES

<sup>1</sup> Adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Rouen		ADJAENES + AA JUSTICE
Strasbourg	ADJAENES + AA JUSTICE + <b>AA AGRICULTURE</b>	ADJAENES + AA JUSTICE
Toulouse	ADJAENES + AA AFF SOC + <b>AA AGRICULTURE</b>	
Versailles	ADJAENES	ADJAENES
Mayotte		ADJAENES + AA JUSTICE
Nouvelle Calédonie		
Polynésie française		
Saint Pierre et Miquelon		
Wallis et Futuna		

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces recrutements.

La Sous-directrice du développement  
professionnel  
et des relations sociales

Virginie FARJO